



Chambre des communes
Administration



Bibliothèque du Parlement / MacEggart Photography Ltd.

Rapport
sur les plans et les
priorités

2003 - 2004



Approuvé par le Bureau de régie interne
Avril 2003

Ce document est également disponible via le site Internet Parlementaire à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

Sous: Au sujet du Parlement/Processus parlementaire/Chambre des communes - courant/Administratif

Note de la rédaction : Dans le présent document, les mots du genre masculin s'appliquent aussi au genre féminin.

Table des matières

Avant-propos du Président	iii
Introduction du greffier	v
I L'année dans son contexte	1
1. Environnement de travail — 2003-2004	1
2. Cadre de résultats	3
3. Secteurs administratifs de la Chambre des communes	3
II Plans et priorités pour 2003-2004	5
1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés	5
<i>Gestion de l'information</i>	5
Gérer l'information procédurale et parlementaire	5
Améliorer PRISME — Un système avant-gardiste	6
Gérer l'information juridique	6
Manuel des allocations et services aux députés.....	6
Actualiser les modules de gestion financière du Système intégré de gestion des ressources	6
Préparatifs électoraux	7
Programme de gestion de l'information	7
<i>Favoriser la compréhension de la procédure et des institutions parlementaires</i>	7
Ressources sur la procédure parlementaire.....	7
Activités internationales des parlementaires	8
Accès en ligne aux débats parlementaires	8
Site Web sur la collection patrimoniale parlementaire.....	9
2. Poursuivre les rénovations	10
<i>Nouvel édifice pour la Cité parlementaire</i>	10
<i>Rénovations à la Bibliothèque du Parlement</i>	11
<i>Actualisation de l'infrastructure de la Chambre</i>	11
<i>Regroupement des services administratifs</i>	11
3. Assurer une sécurité suffisante.....	13
<i>Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité</i>	13
<i>Améliorer les outils servant à la planification stratégique et au processus décisionnel</i>	13
4. Investir dans les ressources humaines.....	14
<i>Initiatives basées sur les compétences</i>	14
<i>Occasions d'apprentissages</i>	14

<i>Stratégie en ressources humaines des Services corporatifs</i>	15
<i>Planifier la relève</i>	15
<i>Poursuivre le renouvellement de la classification</i>	15
<i>Plan pluriannuel de politiques</i>	16
5. Améliorer les communications.....	17
<i>Améliorer la communication avec les circonscriptions</i>	17
<i>Cadre de gestion du courrier électronique</i>	17
<i>Stratégie de communications internes</i>	17
6. Examiner le rendement et en rendre compte.....	18
<i>Renforcer les pratiques de gestion</i>	18
<i>Gestion de l'environnement</i>	18
III Plans de dépenses 2003-2004	21
Annexe A : Résumé des activités et initiatives prévues pour 2003-2004	27
Annexe B : Secteurs administratifs de la Chambre des communes	31



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

BOARD OF INTERNAL ECONOMY

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Avant-propos du Président

Je suis heureux en ma qualité de Président de la Chambre des communes et du Bureau de régie interne de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités de l'administration de la Chambre des communes 2003-2004*.

Ce rapport décrit les grands projets que réalisera l'administration de la Chambre durant l'année ainsi que les résultats attendus. Certains de ces projets ont débuté antérieurement et sont rendus à différentes étapes. Ils se poursuivront en 2003-2004 jusqu'à leur parachèvement, dans le cadre des efforts concertés déployés par l'administration dans le but d'améliorer les services offerts aux députés. D'autres projets sont nouveaux et visent à améliorer davantage les services offerts aux députés.

Les secteurs administratifs travaillent en collaboration pour atteindre un objectif commun : améliorer les services offerts à l'ensemble des députés. Le travail concerté et le dévouement des employés de l'administration de la Chambre permettront de relever encore une fois tous les défis qui se présenteront avec la même créativité et le même esprit d'innovation.

Les services de l'administration sont essentiels pour appuyer les députés dans leurs quatre secteurs d'activité — à la Chambre, en caucus, dans les circonscriptions et en comité — et pour soutenir la Chambre des communes, car ils garantissent la pérennité de l'institution, une infrastructure stable et la fiabilité de l'accès à l'information parlementaire.

J'aimerais remercier le personnel de l'administration qui a fait preuve d'un professionnalisme et d'une ardeur au travail soutenus pour améliorer les services offerts aux députés dans leurs fonctions de parlementaires et de représentants de la population.

Le Président de la Chambre des communes et
Président du Bureau de régie interne,

Peter Milliken, député

Introduction du Greffier

Le *Rapport sur les plans et les priorités 2003-2004* décrit les principales activités de l'administration qui s'inscrivent dans le contexte des six priorités suivantes : 1) améliorer les ressources d'information auxquelles ont accès les députés; 2) poursuivre les rénovations; 3) assurer une sécurité suffisante; 4) investir dans les ressources humaines; 5) améliorer les communications; 6) examiner le rendement et en rendre compte.

Depuis quelques années, les besoins des députés ont évolué et ont gagné en complexité à cause de la mondialisation et de l'innovation technologique rapide. Les cinq secteurs de service de l'administration collaborent étroitement pour être en mesure de répondre le plus efficacement possible aux besoins changeants des députés.

Grâce aux progrès de PRISME, un système intégré de pointe conçu pour la gestion de l'information et des publications, et du Système intégré de gestion des ressources, conçu pour faciliter la gestion de toutes les ressources financières, matérielles et humaines de la Chambre des communes, l'infrastructure technologique de l'administration a atteint un nouveau stade de maturité. Maintenant que l'infrastructure de gestion de l'information est en place, l'administration peut concentrer ses efforts sur l'optimisation de son potentiel.

La *Vision et le Plan à long terme pour la Cité parlementaire* en seront à leur troisième année de mise en œuvre en 2003-2004. Les rénovations envisagées dans le Plan contribueront à préserver un symbole national et historique, et auront une incidence importante sur le milieu de travail des députés et des employés.

La sécurité a toujours été une priorité à la Chambre des communes — autant pour les députés et les employés que pour les visiteurs. Cette année, les efforts porteront sur la rénovation de locaux en vue de l'aménagement d'un centre des opérations auxiliaire, la mise à niveau du système de communications et l'amélioration des outils de planification stratégique et de prise de décisions.

L'administration de la Chambre reconnaît qu'un personnel qualifié et connaissant est essentiel au fonctionnement de l'institution. Elle continuera d'offrir aux employés des programmes de formation et de perfectionnement pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches avec le plus haut degré d'excellence possible.

Cette année, l'administration mettra aussi en œuvre des mesures pour améliorer les communications, notamment entre la Chambre des communes et les bureaux de circonscription des députés. De plus, elle mettra la dernière touche à une Stratégie de communications internes afin d'offrir de nouveaux outils et de nouvelles pratiques visant à améliorer les communications au sein de l'administration.

Les nouveautés en matière de politique comprendront la modernisation de la Politique de dotation, la mise à jour de la Politique d'équité en matière d'emploi et la prise en considération des modifications apportées au Code canadien du travail à la Politique de santé et sécurité. L'administration de la Chambre continuera également de promouvoir et de soutenir l'élaboration de pratiques efficaces de gestion financière et de reddition de comptes.

À titre de greffier de la Chambre des communes, je suis convaincu que nous relèverons les défis qui nous attendent. Je compte travailler en collaboration avec tous les employés de l'administration de la Chambre pour assurer le plus haut niveau de service possible aux députés et à l'institution.

Le Greffier de la Chambre des communes,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'W. Corbett', with a stylized flourish at the end.

William C. Corbett

I L'année dans son contexte

1. Environnement de travail — 2003-2004

Les plans et les priorités de l'administration de la Chambre pour 2003-2004 reposent sur les investissements et réalisations antérieurs, tout en tenant compte de la perspective des nouveaux besoins des députés.

Notre objectif est de servir les députés avec un maximum d'efficacité et d'efficience, que ce soit ici à la Chambre ou encore dans leurs bureaux de comté. Les cinq secteurs administratifs de l'administration de la Chambre aident dans leurs champs d'activité respectifs et collectivement à prévoir et répondre aux besoins des députés.

Comme elle l'a fait les années passées, l'administration a examiné un grand nombre de facteurs et de variables, tant au plan national qu'international, pour élaborer ses plans et priorités pour l'année qui vient.

Par exemple, les événements mondiaux au cours des deux dernières années nous ont signalé que le renforcement de la sécurité est devenu une nécessité. Dans cette optique, la sécurité continue de la Chambre, des députés, des employés et des visiteurs demeurera une priorité pour l'administration.

L'administration de la Chambre continue de s'intéresser de près aux nouveaux développements et aux tendances qui se dessinent dans les secteurs public et privé, de même que dans le domaine de l'innovation technologique. Au cours des dernières années, elle a investi dans de nouveaux systèmes de gestion de l'information tels que PRISME et le Système intégré de gestion des ressources. Elle poursuivra le renouvellement de l'infrastructure technologique et du cadre opérationnel de la Chambre. Elle continuera également d'analyser les progrès enregistrés dans le secteur de la technologie de l'information afin que les députés jouissent toujours d'une infrastructure à la fine pointe de la technologie.

Les travaux de rénovation des édifices du Parlement se poursuivront en respectant la *Vision et le plan à long terme pour la Cité parlementaire*. Ce projet d'envergure aura encore un effet important sur les activités de l'administration de la Chambre. Grâce à ces rénovations, il sera possible d'offrir aux députés et aux employés des installations des plus modernes, tout en protégeant le caractère patrimonial de ces lieux historiques.

Le vieillissement de l'effectif constitue un défi pour l'administration de la Chambre. Les courbes démographiques donnent à penser qu'il y aura passablement plus d'employés qui prendront leur retraite d'ici cinq ans. Par conséquent, en vue du maintien d'un effectif compétent, la planification de la relève et le transfert du savoir et de l'expertise à la prochaine génération d'employés demeureront une priorité.

Sur la scène internationale, l'administration de la Chambre planifiera et préparera la cinquantième conférence annuelle de l'Association parlementaire du Commonwealth. Les députés auront alors une occasion unique de pouvoir consulter leurs homologues d'autres pays pour discuter de politique mondiale et de l'évolution du système parlementaire.

L'administration de la Chambre continuera dans le cadre de ces plans et priorités à analyser les facteurs internes et externes qui pourraient influencer sur son travail durant l'année. Elle suivra l'évolution des besoins des députés et évaluera son rendement afin de toujours mieux les servir.

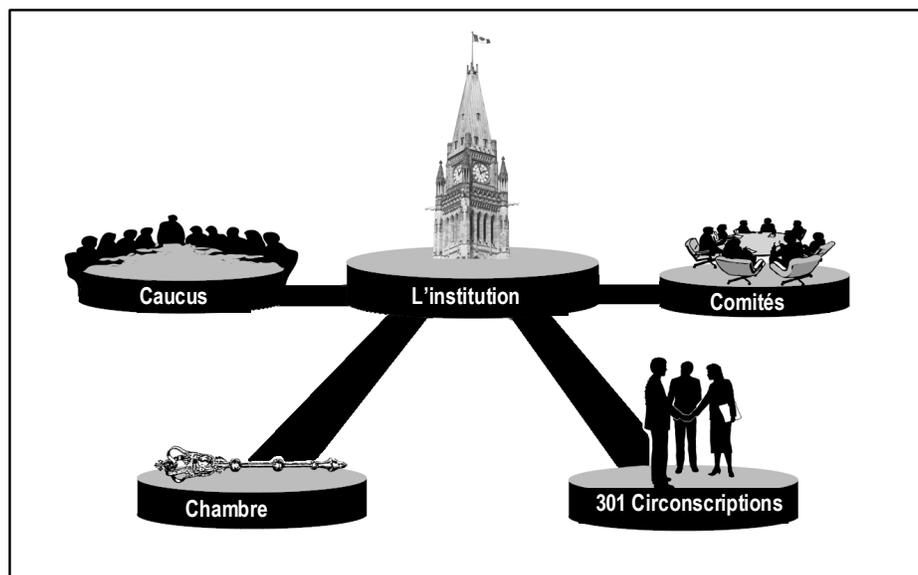
2. Cadre de résultats

Encore une fois en 2003-2004, et tel que mentionné dans l'introduction du greffier de la Chambre des communes, les députés de la Chambre continueront de recevoir des services efficaces et efficients dans le cadre des six priorités suivantes :

1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés
2. Poursuivre les rénovations
3. Assurer une sécurité suffisante
4. Investir dans les ressources humaines
5. Améliorer les communications
6. Examiner le rendement et en rendre compte.

L'administration de la Chambre va de nouveau privilégier un modèle axé sur le service à la clientèle pour appuyer les députés dans leurs quatre secteurs d'activité et, parallèlement, l'institution.

Servir les députés dans leurs quatre secteurs d'activité



3. Secteurs administratifs de la Chambre des communes

L'administration de la Chambre comprend les cinq secteurs administratifs suivants : Services de la procédure, Services de la Cité parlementaire, Bureau du légiste et conseiller parlementaire, Direction des services de l'information, et Services corporatifs. Vous trouverez à l'annexe B une description de ces cinq secteurs.

II Plans et priorités pour 2003-2004

Cette partie présente les résultats clés escomptés et les activités spécifiques qui seront entreprises en 2003-2004 dans le cadre des six priorités. Un tableau récapitulatif de ces activités figure à l'annexe A du présent rapport.

1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés

Résultat clé

Fournir une information exacte, opportune et impartiale aux députés de la Chambre des communes et leur accorder un soutien constant

L'administration de la Chambre continuera d'améliorer la gestion de l'information afin de faciliter le déroulement des travaux parlementaires et de fournir une information exacte, opportune et impartiale aux députés. Elle encouragera également le partage de renseignements à l'interne, avec d'autres institutions et avec le public afin de favoriser la compréhension de la procédure et des institutions parlementaires.

La technologie de l'information revêt une importance de plus en plus fondamentale dans les travaux quotidiens de la Chambre et les nouvelles technologies jouent un rôle important dans la prestation de services de l'administration de la Chambre. Le *Rapport du Comité spécial sur la modernisation et l'amélioration de la procédure à la Chambre des communes*, présenté à la Chambre en juin 2001, invite l'administration à « dresser des plans en vue d'une utilisation accrue de la technologie pour la Chambre, les comités et les députés. » Les initiatives décrites dans cette partie représentent les actions de l'administration à cet effet.

Gestion de l'information

Gérer l'information procédurale et parlementaire

La gestion de la mine d'information que recèlent les diverses banques des Services de la procédure constituera un défi de taille au cours des années qui viennent. Les Services de la procédure joueront un rôle de premier plan pour assurer la gestion de l'information parlementaire, l'accessibilité des délibérations, la transmission de renseignements satisfaisant aux besoins des clients et la préservation des connaissances institutionnelles. Dans la mesure où la qualité de l'information est au cœur de tout projet de gestion de l'information, une équipe de gestion de l'information parlementaire sera créée en 2003-2004 pour élaborer des mesures concernant la garde et le contrôle de la qualité des données.

De concert avec la Bibliothèque du Parlement, les Services de la procédure et les Services de l'information participeront au développement de produits et services innovateurs, afin de simplifier pour les députés la recherche et l'extraction des données figurant dans les publications parlementaires traditionnelles.

Améliorer PRISME — Un système avant-gardiste

L'équipe de PRISME poursuivra ses activités de renouvellement de l'infrastructure technologique, l'environnement opérationnel, la prestation des services et du cadre de soutien des activités de publication et d'archivage. L'accent sera mis sur le développement des modules PRISME appuyant les travaux des comités et sur l'uniformisation de la terminologie procédurale pour toutes les données saisies dans le système. Cette uniformisation favorisera la cohérence de l'information répertoriée.

Des efforts continueront d'être déployés pour offrir aux députés des services législatifs de qualité, rapides et professionnels. L'application PRISME aidera sur ce plan par 1) la mise en valeur de l'actuel « Module d'amendement aux projets de loi », pour permettre au conseiller législatif de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de rédaction d'amendements aux projets de loi du gouvernement qui sont présentés par les députés; 2) la mise en œuvre en 2003-2004 du « Module de rédaction des projets de loi », un instrument exhaustif qui aidera le conseiller législatif à mieux répondre aux besoins nouveaux et variés des députés au chapitre de la rédaction des projets de loi émanant des députés.

Gérer l'information juridique

L'année dernière, les Services juridiques ont jetés les bases d'un système global de saisie et d'analyse des données. En 2003-2004, ce système sera peaufiné et complété, en tenant compte des champs de compétences juridiques accrus et de la nécessité d'assurer l'intégrité et l'actualité des données dans un environnement sûr et confidentiel. De plus, les Services juridiques débiteront la deuxième phase du projet, soit l'examen du moteur de recherche interne. Ces outils permettront aux employés de mieux répondre aux besoins juridiques des députés, toujours en évolution, de façon plus précise et accessible.

Manuel des allocations et services aux députés

La modernisation du *Manuel des allocations et services aux députés* et du *Manuel des agents supérieurs de la Chambre*, utilisés tant par les députés que par leur personnel, représente une initiative de taille. L'objectif est d'accroître la fonctionnalité grâce à la technologie dont dispose la Chambre, de produire des guides professionnels accessibles, faciles à utiliser, d'assurer plus de souplesse en vue d'éventuelles mises à jour et améliorations et d'offrir une orientation en ligne pour les utilisateurs nouveaux ou occasionnels.

Actualiser les modules de gestion financière du Système intégré de gestion des ressources

Le Système intégré de gestion des ressources a été mis en place en 1999 pour aider les députés à gérer globalement les ressources de leur bureau. Comme pour tout système semblable qui gère l'information à la grandeur de l'institution, d'importantes mises à niveau s'imposent aux quatre ou cinq ans. L'acquisition des logiciels les plus modernes permet aux députés de bénéficier de technologies et de fonctions nouvelles et améliorées. Grâce à ces actualisations, les députés peuvent continuer de recevoir des services quotidiens efficaces sur le plan des opérations et des ressources humaines et financières.

L'administration adoptera cette année la version huit des modules de gestion financière et matérielle. Cette mise à niveau permettra aux députés d'acquérir en direct les produits dont ils ont besoin en passant par Internet. Le système débitera les budgets des députés au moment même où les acquisitions seront faites par voie électronique.

De plus, l'administration évaluera un nouveau module sur les compétences et la formation relativement aux compétences professionnelles exigées par la Chambre des communes, de manière à faciliter la préparation et le suivi des données pertinentes.

Préparatifs électoraux

En prévision de la prochaine élection générale, un comité directeur composé de représentants principaux de tous les secteurs de la Chambre a été créé l'année dernière pour superviser la totalité des activités exercées dans le cadre des projets et traiter toutes les questions de stratégie liées aux préparatifs électoraux. Cette préparation se fera cette année sous la direction du comité directeur afin de s'assurer que les nouveaux députés, les députés ré-élus et les députés sortants reçoivent les renseignements et l'appui nécessaires, avant, pendant et après les prochaines élections fédérales.

Programme de gestion de l'information

Le Programme de gestion de l'information vise à préserver l'information institutionnelle, à harmoniser les divers projets de gestion de l'information à la Chambre des communes et à promouvoir le partage du savoir. Le plan directeur de cette initiative a été dressé en 2002-2003. L'administration commencera cette année à mettre en application les recommandations qui ont été formulées. Par exemple, un comité renouvelé sur la gestion de l'information/technologie de l'information sera créé afin de s'assurer que les meilleures pratiques en gestion de l'information sont intégrées aux projets d'information technologiques. Un certain nombre d'initiatives pertinentes en gestion de l'information seront entreprises, telles que le développement d'un dépositaire libre-service de conseils et de techniques pratiques au sujet de la gestion de l'information.

Favoriser la compréhension de la procédure et des institutions parlementaires

Ressources sur la procédure parlementaire

Plusieurs activités garantiront aux députés une solide base de renseignements en matière de procédure. Des projets spéciaux seront réalisés, dont la publication du *Recueil de décisions du Président Parent*, l'intégration de la version électronique de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* (Marleau-Montpetit) sur le site Intraparl et l'actualisation de la version Web du *Précis de procédure*, ce qui rendra cet ouvrage plus accessible pour l'ensemble des utilisateurs parlementaires.

En plus de réaliser ces projets de publication, les Services de la procédure continueront d'offrir des ateliers et des colloques sur la procédure parlementaire aux députés et à leur personnel. Ces séances sont organisées sur demande et peuvent être adaptées aux besoins et intérêts particuliers de groupes de n'importe quelle taille ou presque, allant de l'information individualisée offerte

aux députés élus lors d'élections partielles aux cours en salle de classe destinés aux employés. Les présentations sont assorties de périodes de questions et réponses, de trousse de renseignements et d'une liste de personnes-ressources pour les demandes de renseignements ultérieures. Les commentaires et suggestions des participants à ces séances seront intégrés aux activités accomplies par les Services de la procédure aux fins de la préparation aux élections. Leurs observations aideront notamment à concevoir les guides remis aux députés et autres intervenants après la prochaine élection générale.

Activités internationales des parlementaires

L'administration de la Chambre continuera d'appuyer les travaux des parlementaires sur la scène internationale par la mise en œuvre d'outils Web pour gérer les calendriers des activités internationales des parlementaires, comprenant les conférences spéciales, ainsi que les programmes et rapports de ces événements. Cette initiative aidera en particulier les parlementaires à planifier leurs engagements internationaux, à se tenir au courant des relations parlementaires du Canada et à mieux comprendre la diplomatie parlementaire au niveau mondial.

En 2003-2004, l'administration de la Chambre collaborera étroitement avec d'autres partenaires parlementaires dans la préparation et l'organisation de la cinquantième conférence annuelle de l'Association parlementaire du Commonwealth. Pour les députés, cette conférence sera une occasion unique pour discuter des dossiers politiques mondiaux et de l'évolution du régime parlementaire. La conférence doit se tenir du 28 août au 10 septembre 2004 à Ottawa, Québec et Toronto et sera coparrainée par le Conseil de la région canadienne et les sections de l'Ontario et du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth. L'Association parlementaire du Commonwealth a été créée pour mieux faire connaître et comprendre les systèmes constitutionnels, législatifs, économiques, sociaux et culturels à l'intérieur d'un cadre démocratique parlementaire.

Accès en ligne aux débats parlementaires

En septembre 2002, la Chambre amorçait un projet-pilote pour effectuer des tests techniques et d'utilisateurs pour ParlVu (notre site Web de diffusion en direct). La phase initiale est maintenant terminée et ParlVu a été lancé sur le site Web Intraparl. Ceci comprend la diffusion sur Internet des séances télévisées de la Chambre et des délibérations des comités, ainsi que la diffusion sur Internet de tous les enregistrements audio des réunions publiques des comités présentement accessibles aux auditeurs de la colline parlementaire.

Une série de projets permettra de réaliser la Stratégie de gestion des biens numériques. Le Projet I permettra l'entreposage, la gestion, la réutilisation et la distribution des délibérations de la Chambre des communes dans un environnement sécuritaire à l'intérieur des installations souterraines de l'édifice du Centre (CBUS), et d'éviter la difficulté de gérer la croissance continue de l'actuelle collection de rubans. Le projet va poser les bases pour le développement d'une Stratégie de gestion des biens numériques d'entreprise par la gestion d'une durée de vie améliorée et pourrait servir de levier à d'autres initiatives de technologies de l'information (par

ex. PRISME, et le Système de sécurité intégré). Les futurs projets s'appuieront sur l'infrastructure mise sur pied lors du Projet I pour ce qu'il en est de la gestion d'information provenant d'autres sources parlementaires, tout en améliorant la fonctionnalité pour les députés et le personnel.

Site Web sur la collection patrimoniale parlementaire

La Chambre des communes lancera d'ici septembre 2003, pour le bénéfice des députés et du grand public, un site Web sur la collection patrimoniale parlementaire. Chaque année, la Chambre reçoit des centaines de demandes portant sur son histoire et différents objets qu'elle conserve : peintures, sculptures et bureaux. Ce site viendra répondre à un besoin de ce côté. Il s'avérera fort utile pendant la fermeture due aux rénovations de l'édifice du Centre, car il sera doté d'un système d'accès en direct aux images.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ Préservation de la mémoire institutionnelle, accès à des produits et services d'information mieux intégrés et contrôle de la qualité des données
- ✓ Nouvel accès en ligne à l'information sur la procédure et aux renseignements touchant la collection patrimoniale parlementaire
- ✓ Accès simplifié et plus rapide aux renseignements juridiques et aux services législatifs pour mieux répondre aux nouveaux besoins des députés
- ✓ Meilleurs outils de gestion des ressources financières, humaines et matérielles pour les députés
- ✓ Services liés aux élections, avant, pendant et après une élection (générale ou partielle)

2. Poursuivre les rénovations

Résultat clé

Fournir des installations appropriées aux députés de la Chambre des communes et préserver un symbole national qui revêt une importance historique

La première phase de la *Vision et du plan à long terme pour la Cité parlementaire* en sera à sa troisième année en 2003-2004. La Chambre continuera de travailler avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour respecter les priorités fixées pour cette phase, en particulier en ce qui concerne le nouvel édifice pour la Cité parlementaire qui sera construit à l'angle des rues Bank et Wellington et la rénovation de la Bibliothèque du Parlement. L'objectif est de s'assurer que la mise en œuvre du plan à long terme et des différents projets satisfont aux besoins de la Chambre au chapitre des locaux, de l'intégration de la technologie de l'information, des systèmes de sécurité et de l'ameublement, et qu'ils respectent les échéanciers.

Pour atteindre cet objectif, la Chambre sera représentée au sein de tous les comités directeurs interinstitutionnels chargés de planification à long terme. On a notamment procédé à la nomination de la conseillère spéciale au sergent d'armes, Bureau de la planification architecturale à long terme, au Comité consultatif de supervision du plan pour la Cité parlementaire. Ce comité dispense des services de consultation indépendants au ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada relativement à la mise en œuvre du plan. Robert Marleau, ancien greffier de la Chambre des communes, a été choisi par le Bureau de régie interne pour représenter la Chambre au sein du comité d'évaluation de la conception qui choisira le concept gagnant pour le nouvel édifice.

Nouvel édifice pour la Cité parlementaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a lancé l'automne dernier un concours afin d'engager un architecte pour le nouvel édifice. En 2003-2004, le Bureau de la planification architecturale à long terme participera à l'évaluation technique des propositions de conception architecturale reçues.

Le nouvel immeuble sera doté de douze nouvelles salles de comité pour la Chambre des communes, de bureaux pour les services connexes des comités et d'un centre d'opérations multimédia qui sera assorti de salles de régie de télévision. L'immeuble comprendra aussi des bureaux pour les parlementaires.

Le projet de prototype de salle de comité constitue la première étape du processus de confirmation des besoins quant aux nouvelles salles de comité qui seront aménagées dans le nouvel immeuble et à celles qui seront rénovées dans les édifices existants. Les députés et des groupes d'utilisateurs continueront de faire l'essai de ce prototype en 2003-2004 pour s'assurer que la conception fonctionnelle proposée est appropriée, notamment au plan des technologies multimédias.

Les résultats de ces essais permettront d'établir des lignes directrices pour les aspects architecturaux et technologiques touchant les salles de comité. Ils seront communiqués aux consultants en architecture, qui en tiendront compte dans la conception du nouvel édifice.

Rénovations à la Bibliothèque du Parlement

D'importants travaux de rénovation sont effectués à la Bibliothèque du Parlement en vue de restaurer le cachet architectural de l'édifice et d'actualiser les systèmes mécaniques, électriques et autres systèmes similaires qu'on y trouve. D'une durée de trois ans, les travaux de construction ont pour but d'accroître l'espace disponible pour les collections et d'harmoniser la technologie de l'information avec les normes en vigueur dans toute la Cité parlementaire. L'administration de la Chambre travaillera encore en 2003-2004 avec la Bibliothèque et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour que l'infrastructure de la technologie de l'information et des systèmes de sécurité soit mise en place conformément aux conditions énoncées dans les documents d'appels d'offres.

Actualisation de l'infrastructure de la Chambre

Avant d'entreprendre la rénovation de l'édifice du Centre, il faut actualiser l'infrastructure technologique de la Chambre pour répondre aux nouveaux besoins et améliorer les services offerts aux députés. La phase de conception et de mise en œuvre de cette nouvelle infrastructure s'étalera sur les deux prochaines années. Elle consistera à :

- remplacer l'infrastructure technologique vieillissante, y compris les caméras et les systèmes de son et de régie;
- permettre aux députés de se brancher au réseau de la Chambre des communes lorsqu'ils s'acquittent de leurs fonctions en Chambre;
- envisager la possibilité d'offrir de nouveaux services;
- garantir une qualité de production et de son améliorée lors des événements spéciaux tenus à la Chambre;
- actualiser l'équipement audio installé dans les tribunes;
- permettre un accroissement du nombre de sièges de la Chambre.

Regroupement des services administratifs

On note ce qui suit dans le rapport *Bâtir l'avenir*, approuvé par le Bureau de régie interne en décembre 1999 : « Pour un fonctionnement optimal, les services administratifs devraient être regroupés et aménagés dans des locaux conformes à leurs besoins. » Les immeubles Wellington et La Promenade, qui logent des services de soutien de la Chambre et de la Bibliothèque, seront rénovés à la fin de la première phase du plan à long terme pour la Cité parlementaire.

L'administration de la Chambre travaillera en 2003-2004 en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à concevoir des programmes fonctionnels, à établir les besoins en locaux temporaires et à mettre au point une stratégie globale concernant les échéanciers, de sorte que les travaux de rénovation exécutés dans ces immeubles ne nuisent pas aux activités.

C'est dans cette optique que la planification en vue de l'installation de services dans le nouvel immeuble situé au 181, rue Queen, présentement en construction, se poursuivra au cours de la première moitié de 2003-2004. Tout le personnel de la Direction des services de l'information devrait commencer à être regroupé dans cet immeuble à compter du printemps 2004. D'autres services seront regroupés au cours des années subséquentes.

L'agrandissement de l'édifice du chemin Belfast permettra de regrouper tous les services des métiers à un seul endroit, dans des locaux mieux adaptés. On en profitera pour intégrer des photocopieurs haute vitesse à l'équipement d'impression en « offset » et pour aménager des locaux d'entreposage appropriés aux fins des activités de la Gestion du matériel et des collections patrimoniales parlementaires. La Chambre se concentrera au cours de l'exercice 2003-2004 sur la planification de l'aménagement.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ Préservation de l'intégrité patrimoniale et architecturale des édifices parlementaires dans la capitale nationale
- ✓ Milieu de travail plus fonctionnel pour les députés et personnel, sans interruption des services durant la rénovation des édifices parlementaires
- ✓ Accès à une collection plus volumineuse à la Bibliothèque du Parlement et à des outils de technologie de l'information plus perfectionnés
- ✓ Infrastructure technologique améliorée à la Chambre

3. Assurer une sécurité suffisante

Résultat clé

Veiller à la sécurité de la Chambre des communes pour les députés, les employés et les visiteurs

La sécurité de la Chambre des communes demeurera une priorité en 2003-2004. Les députés, les employés et les visiteurs doivent se sentir en sécurité sur la colline du Parlement.

Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité

Pour pouvoir réagir efficacement en cas d'urgence, on effectuera au cours de l'exercice 2003-2004 des rénovations à un centre des opérations auxiliaire. L'installation permettra de poursuivre les activités si le Centre des opérations principal ne peut fonctionner à l'emplacement habituel. De plus, une infrastructure améliorée sera mise en place afin d'assurer des communications efficaces dans la Cité parlementaire. Cette infrastructure remplacera l'actuel système dont la durée utile arrive à échéance. La mise à niveau permettra de répondre à toutes les exigences prévues au cours des dix prochaines années.

Améliorer les outils servant à la planification stratégique et au processus décisionnel

L'installation du Système de sécurité intégré et les mesures adoptées depuis le 11 septembre 2001 ont renforcé la sécurité matérielle à la Chambre. Durant la prochaine période de planification, on s'emploiera à poursuivre l'amélioration des fonctionnalités logicielles et de l'équipement de sécurité connexe. On continuera aussi de déployer des efforts pour que la Chambre dispose d'un cadre et d'un programme sûrs de gestion et de technologie de l'information.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ Un milieu de travail sûr et sécuritaire pour les députés et les employés
- ✓ Un environnement accessible et sécuritaire pour les visiteurs sur la colline du Parlement

4. Investir dans les ressources humaines

Résultat clé

Mettre une main-d'œuvre efficace et dévouée au service des députés

L'administration de la Chambre s'efforce de fournir un environnement de travail favorable, dans lequel les employés peuvent réaliser leur plein potentiel tout en servant les députés au mieux de leur compétence. Elle est consciente qu'il est important de soutenir et de former sa main d'œuvre en offrant des possibilités de gestion de carrière et en planifiant la relève. La mise en place de profils de compétences et l'introduction d'un système mis à jour de classification des postes viendront appuyer d'autres initiatives connexes.

Initiatives basées sur les compétences

Les profils de compétences des employés de l'administration de la Chambre en sont à divers stades d'élaboration et d'application dans tous les secteurs administratifs. Ces profils aideront les employés à planifier leur carrière et à améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs habiletés. Ils serviront également au recrutement, à l'évaluation du rendement et à la prise d'autres décisions relatives aux ressources humaines.

Les Services de sécurité termineront l'intégration de leur Programme de gestion de carrière. Ce modèle de gestion basé sur les compétences est pleinement utilisé pour le recrutement, la dotation et la gestion du rendement. Les objectifs prioritaires de cette année financière comprennent l'accréditation de coaching pour les superviseurs et les gestionnaires, la mesure des compétences des employés et l'établissement de leur plan d'action de carrière. Ces activités vont pleinement s'intégrer au Programme de gestion de carrière des Services de sécurité. Les postes non comblés le seront donc sur une base indéterminée, en accord avec les pratiques intégrées de gestion des ressources humaines.

Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire, conformément à l'objectif à long terme d'établir une main-d'œuvre souple, capable de répondre aux besoins législatifs et juridiques des députés, mettra la dernière main à un profil de compétences précisant les connaissances, aptitudes et habiletés importantes pour remplir les responsabilités clés du Bureau.

Dans le cadre de sa stratégie en ressources humaines, les Services corporatifs en sont présentement à l'élaboration de profils de compétences et de plans d'apprentissage pour tous ses employés. Cette initiative appuiera la dotation, la mobilité du personnel ainsi que la planification de la relève.

Occasions d'apprentissages

En 2003-2004, les Services de la procédure offriront à leur personnel administratif un programme de formation fondé sur le profil des compétences administratives. De plus, ils continueront de fournir et de favoriser des possibilités d'apprentissage en procédure parlementaire, à l'intention des employés et des partenaires désireux de mieux comprendre les activités fondamentales de l'institution pour laquelle ils travaillent.

Les Services de la procédure s'appliqueront également à former le personnel de l'administration et de la procédure à l'utilisation de PRISME. L'amélioration des ateliers de formation ainsi que la formation opérationnelle basée sur une rotation dans les diverses unités viendront appuyer la formation continue des greffiers à la procédure.

La Direction de la gestion des édifices offrira des occasions supplémentaires d'apprentissage à son personnel. Étant donné le volume croissant de l'information diffusée en direct par la Chambre sur les ressources humaines et l'administration, la Direction installera des kiosques pour fournir un accès Internet aux employés sans compte informatique. Une fois le travail terminé, en octobre 2003, quelque deux cents employés supplémentaires de la Colline dont le travail quotidien n'exige pas un ordinateur auront accès aux sites de formation en ligne et à l'information administrative de la Chambre. Ils pourront avoir recours à l'apprentissage en direct pour améliorer leurs compétences et en acquérir de nouvelles.

Stratégie en ressources humaines des Services corporatifs

Les Services corporatifs ont commencé à appliquer une stratégie globale à long terme en matière de ressources humaines pour veiller à ce que leurs employés maintiennent et continuent de développer tout l'éventail des connaissances et des habiletés requises pour offrir aux députés des conseils proactifs et adaptés. Parmi les principales priorités et activités de la stratégie, notons l'élaboration de compétences et de plans d'apprentissage pour tous les employés des Services corporatifs, la création d'un cadre de planification de la relève, l'instauration d'un plan de gestion du rendement et d'un programme de reconnaissance.

Planifier la relève

La planification de la relève continue d'être une priorité tant pour les Services de la procédure que pour les autres secteurs. En application de la stratégie globale adoptée par le Bureau de régie interne, d'autres greffiers à la procédure seront embauchés par voie de concours. Un plan de relève pour le personnel administratif des Services de la procédure sera également établi. Ces deux initiatives permettront le transfert des connaissances et de l'expertise tout en garantissant la réalisation ininterrompue d'excellents services aux députés.

Poursuivre le renouvellement de la classification

Le Programme de renouvellement de la classification a été orienté vers la planification et l'élaboration d'un nouveau système, mieux adapté à l'environnement et aux besoins futurs de la Chambre. Dans l'année qui vient, en attente de l'approbation du Bureau de régie interne, l'accent sera sur la mise en œuvre du nouveau système de classification dans toute l'organisation et l'examen de tous les postes à l'administration à l'aide du Plan adapté de classification Hay. Un outil unique de classification, développé et adapté à l'environnement de la Chambre des communes, il simplifiera le processus et fera de la classification un exercice plus transparent.

Plan pluriannuel de politiques

L'administration a conçu un cadre de travail pour augmenter sa capacité de déterminer les priorités stratégiques et de les rattacher aux objectifs corporatifs. Le but pour 2003-2004 sera d'appliquer une politique de dotation modernisée, de mettre à jour la Politique sur l'équité en matière d'emploi, et de développer une nouvelle politique sur la santé et la sécurité.

En 1995, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* a conféré aux employeurs des obligations et des responsabilités par rapport aux groupes désignés suivants : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles. Toujours soucieuse de respecter l'esprit des lois régissant les institutions publiques, la Chambre des communes a manifesté son engagement en créant le Programme d'équité en matière d'emploi. En 2003-2004, l'administration de la Chambre mettra à jour sa politique sur l'équité en matière d'emploi d'après les changements apportés à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et réitérera l'engagement de l'organisation à l'égard d'un milieu de travail inclusif qui reflète la diversité de la population canadienne.

On rédigera une politique sur la santé et la sécurité en fonction des changements apportés à la partie II du *Code canadien du travail* et conformément aux meilleures pratiques actuelles et aux dispositions législatives pertinentes. L'an dernier, on a entrepris un cadre stratégique en consultation avec les intervenants clés, dont les membres du Comité mixte de santé et de sécurité au travail. En 2003-2004, après avoir mis la politique au point et en avoir demandé l'approbation, l'administration la communiquera à toute l'institution. Elle mettra aussi en place les programmes susceptibles d'assurer une application efficace, conforme aux exigences stratégiques.

De plus, l'administration de la Chambre révisera sa politique en matière de déplacement ainsi que les pratiques de rapport relatives aux états financiers.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ Une main-d'œuvre compétente, souple et dévouée, capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés
- ✓ Des politiques en ressources humaines adaptées aux besoins de l'environnement unique de la Chambre et reflétant les réalités d'une main-d'œuvre moderne

5. Améliorer les communications

Résultat clé

Offrir une meilleure infrastructure de communications, y compris des outils et des services de soutien efficaces à l'intention des députés et de l'administration

Il est vital d'avoir une solide infrastructure de communications pour permettre aux députés de communiquer rapidement, efficacement et d'une façon sécuritaire. Cette infrastructure est également essentielle aux bonnes communications entre les secteurs administratifs de l'administration et à l'intérieur de chacun. Cette année, les efforts porteront sur l'amélioration de l'accès à l'information entre les bureaux de circonscription et les services actuellement offerts à la Chambre.

Améliorer la communication avec les circonscriptions

Le Réseau de communication avec les circonscriptions est un réseau à haute vitesse mis à l'essai en 2002-2003 dans certains bureaux un peu partout au Canada en faisant appel à des technologies terrestres et satellitaires. Cette fonction haute vitesse, dont l'instauration est prévue en 2003-2004, permettra aux bureaux de circonscription d'avoir recours aux actuels services parlementaires comme l'Intraparl, qui comprend l'Intratel (répertoire téléphonique électronique), le site Web des impressions et la formation en ligne. Elle donnera accès aux données et aux ressources de la Chambre grâce à la technologie électronique de pointe et à divers mécanismes et dispositifs comme les communications sans fil et Internet.

Cadre de gestion du courrier électronique

Durant l'année qui vient, de nombreux outils visant à simplifier la gestion du courrier électronique seront adoptés à la Chambre : amélioration d'outils existants pour aider à la gestion du courrier électronique d'arrivée, formation sur la gestion des capacités de filtrage à partir du poste de travail et introduction d'un mécanisme d'archivage du courrier électronique permettant d'éliminer les limites actuellement imposées.

Stratégie de communications internes

L'administration de la Chambre doit disposer de processus et d'outils de communications cohérents et intégrés pour bien servir les députés. En 2003-2004, elle complétera et appliquera la Stratégie de communications internes. Cette stratégie fournira un cadre de communications et des principes directeurs qui rendront possible la conception d'outils et de produits pratiques, comme des séances d'information, des trousseaux d'outils et des programmes de formation, ce qui facilitera la communication au sein de l'administration.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ De meilleurs liens de communication entre la Chambre des communes et les bureaux de circonscription
- ✓ Des communications internes plus efficaces

6. Examiner le rendement et en rendre compte

Résultat clé

Continuer d'améliorer les pratiques de gestion afin de mieux servir les députés

L'évaluation continue des pratiques de gestion et des processus administratifs est essentielle à une organisation stable et florissante. En 2003-2004, l'administration de la Chambre continuera d'appuyer l'élaboration de pratiques efficaces de gestion financière et de compte rendu. Elle poursuivra son travail sur la gestion des risques par la mise en œuvre de projets pilotes. De plus, elle lancera des initiatives en gestion environnementale.

Renforcer les pratiques de gestion

Ces dernières années, l'administration a intégré des mécanismes officiels de gestion des risques dans un certain nombre d'initiatives communes. En 2003-2004, elle poursuivra une approche structurée, cohérente et globale de la gestion des risques pour que l'organisation puisse évaluer et traiter d'une façon proactive les risques de toutes sortes. Le travail se fera au moyen de projets pilotes menés dans les secteurs administratifs. Il en découlera un cadre institutionnel de gestion des risques et l'intégration de mécanismes de gestion des risques à toutes les activités de la Chambre.

Un plan d'examen pluriannuel axé sur les risques, réévalué et validé chaque année, fournit les assises nécessaires pour revoir l'efficacité et l'efficience des pratiques de gestion, des processus opérationnels et des cadres de contrôle de gestion. Ce plan, dont l'élaboration a commencé en 2002-2003, guidera les activités d'examen entreprises en 2003-2004. Ainsi, les priorités de l'administration continueront d'être étayées par des analyses constantes faisant appel à divers mécanismes comme des évaluations de risques, des études sur les leçons apprises et des examens.

Gestion de l'environnement

Faisant suite aux résultats d'une vérification du Système de gestion de l'environnement, le Groupe de travail de l'environnement de l'administration de la Chambre a élaboré un plan environnemental pour 2003-2004.

Voici des programmes/initiatives du plan environnemental, lesquels devraient avoir des avantages tangibles pour les députés, leur personnel et les employés de l'administration et constituent des mesures concrètes visant à respecter les engagements pris dans le cadre de la politique environnementale de la Chambre : 1) mise à jour du programme La Colline verte; 2) écologisation des approvisionnements; 3) écologisation de la dissolution du Parlement; 4) appui au Programme de certification d'Éco-Logo.

La réalisation de ce plan en 2003-2004 consolidera les pratiques environnementales établies conformément au programme La Colline verte et aura une incidence positive sur la réduction des risques environnementaux à la Chambre des communes.

Résultats attendus et avantages pour les députés

- ✓ De bonnes pratiques de gestion et une gestion efficace des risques
- ✓ Réduction des risques environnementaux dans le milieu de travail

III Plans de dépenses 2003-2004

Tableau 1 : Autorisations pour 2003-2004 — Partie II du Budget principal des dépenses

(en milliers de dollars)	Crédit	Budget principal des dépenses 2003-2004	Budget principal des dépenses 2002-2003	Écart
Dépenses du Programme	5	205 515	194 953	10 562
Députés — Traitements et indemnités des agents supérieurs de la Chambre des communes et des députés en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> , et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	(1)	90 586	90 072	514
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	(1)	<u>28 686</u>	<u>27 394</u>	<u>1 292</u>
Total : Chambre des communes		<u>324 787</u>	<u>312 419</u>	<u>12 368</u>

Tableau 2 : Budget de la Chambre des communes 2003-2004 par activité pour chaque secteur d'affaires

Le tableau suivant présente la répartition des ressources pour chacune des activités de la Chambre des communes, y compris les budgets des députés et des agents supérieurs de la Chambre. Le diagramme démontre le pourcentage (%) des ressources allouées à chaque secteur d'affaires.

Activité (en milliers de dollars)	<u>301 circ. Individuelles</u>	<u>Chambre</u>	<u>Comités</u>	<u>Caucus</u>	<u>Institution</u>	<u>Total</u>
Légitime et Conseiller parlementaire	449,4	812,9	456,9	33,5	697,6	2 450,3
Services de la procédure	24,7	4 677,6	9 377,3	24,7	3 993,3	18 097,6
Services de la Cité parlementaire	11 168,4	4 995,1	3 698,0	4 069,2	17 476,0	41 406,7
Services de l'information	12 303,5	7 490,5	4 374,8	616,4	12 971,3	37 756,5
Services corporatifs	<u>6 300,8</u>	<u>355,1</u>	<u>869,9</u>	<u>1 704,6</u>	<u>16 664,1</u>	<u>25 894,5</u>
Sous-total : Administration de la Chambre	30 246,8	18 331,2	18 776,9	6 448,4	51 802,3	125 605,6
Députés et agents supérieurs de la Chambre	<u>180 622,9</u>	-	-	<u>18 558,9</u>	-	<u>199 181,8</u>
Total : Chambre des communes	<u>210 869,7</u>	<u>18 331,2</u>	<u>18 776,9</u>	<u>25 007,3</u>	<u>51 802,3</u>	<u>324 787,4</u>

Chambre des communes 2003-2004 Répartition des ressources par secteur d'affaires

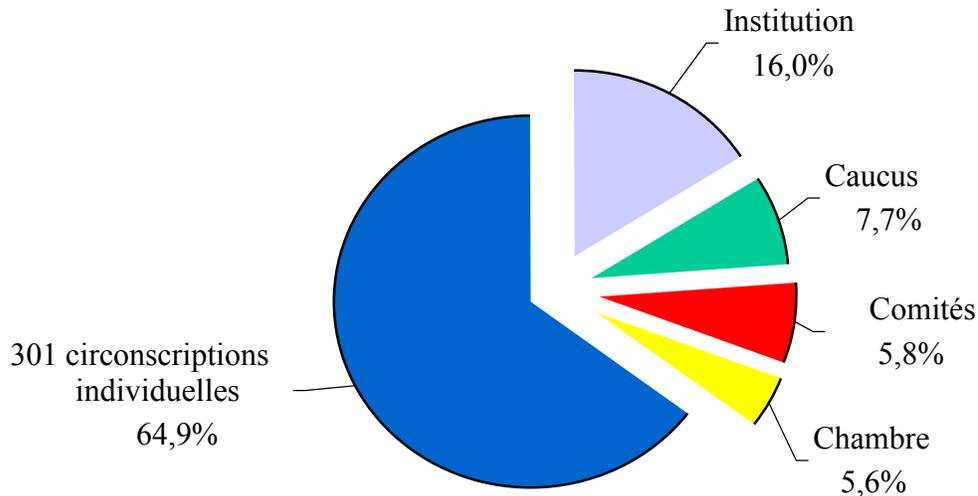


Tableau 3 : Budget principal des dépenses 2003-2004 : Répartition par article de rapport pour chaque activité

Articles (en milliers de dollars)	Députés et agents supérieurs	Légiste et conseiller parlementaire	Services de la procédure	Services de la cité parlementaire	Services de l'information	Services corporatifs	Total
Personnel	125 971,2	1 601,1	9 804,1	29 790,1	22 749,6	18 622,8	208 538,9
Autre fonct.	56 778,4	489,0	5 354,1	5 055,5	8 854,7	4 333,0	80 864,7
Immobilisations	3 975,4	40,0	243,4	650,1	1 603,3	309,8	6 822,0
Recettes	-	-	(14,0)	(47,0)	(1,0)	(811,2)	(873,2)
Contributions	-	-	749,2	-	-	-	749,2
Sous-total	186 725,0	2 130,1	16 136,8	35 448,7	33 206,6	22 454,4	296 101,6
RASE *	12 456,8	320,2	1 960,8	5 958,0	4 549,9	3 440,1	28 685,8
Total	199 181,8	2 450,3	18 097,6	41 406,7	37 756,5	25 894,5	324 787,4

* Régime d'avantages sociaux des employés

Tableau 3a : Sommaire des recettes à valoir sur le crédit — 2003-2004

La Chambre des communes vend un certain nombre de biens et de services aux députés, aux sénateurs, au personnel et aux gens de l'extérieur. Depuis 1995-1996, ces recettes servent à compenser partiellement les traitements et autres coûts engagés pour fournir ces services. Les montants prévus des recettes à porter au crédit des dépenses sont résumés comme suit :

(en dollars)	<u>Recettes à valoir sur le crédit</u>
Services de restauration	811 240
Recyclage	16 000
Location de salles pour des activités non parlementaires	15 000
Gymnase	15 000
Associations parlementaires	14 000
Divers (épinglettes des députés, services multimédias)	<u>2 000</u>
Total	<u>873 240</u>

Tableau 4 : Répartition des équivalents à temps plein de l'administration de la Chambre pour 2003-2004, par secteur d'affaires

Secteur d'affaires	<u>Légiste et Conseiller parlementaire</u>	<u>Services de la procédure</u>	<u>Services de la Cité parlementaire</u>	<u>Services de l'information</u>	<u>Services corporatifs</u>	<u>Total</u>
301 circ. individuelles	4,1	0,2	187,4	147,2	73,9	412,8
Chambre	7,3	43,3	84,3	89,7	4,2	228,8
Comités	4,0	92,8	62,7	52,4	10,1	222,0
Caucus	0,3	0,2	69,3	7,4	18,5	95,7
Institution	<u>6,3</u>	<u>37,5</u>	<u>293,3</u>	<u>155,3</u>	<u>192,3</u>	<u>684,7</u>
Total	<u>22,0</u>	<u>174,0</u>	<u>697,0</u>	<u>452,0</u>	<u>299,0</u>	<u>1 644,0</u>

Un ajustement approximatif de 53 équivalents à temps plein est inclus en 2003-2004 pour refléter des changements de méthodologie comptable et des omissions aux chiffres des années précédentes. De plus, les chiffres des équivalents à temps plein pour 2003-2004 incluent les recouvrements de salaires (22 ETP) et l'impact de la décision de convertir des employés saisonniers à équivalents à temps plein (11 ETP).

Tableaux 5 à 9 : Les tableaux présentent les budgets (salaires et fonctionnement) et les équivalents à temps plein pour les sous-activités du Légiste et Conseiller parlementaire, des Services de la procédure, de la Cité parlementaire, de l'information, ainsi que des Services corporatifs, pour l'exercice 2003-2004. Les budgets incluent tous les articles de rapport (y compris les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés). Les diagrammes présentent le pourcentage (%) des budgets alloué à chaque secteur d'affaires pour chacune des activités.

Tableau 5 : Budget et équivalents à temps plein (ETP) pour 2003-2004, par sous-activité — Légiste et Conseiller parlementaire

Sous-activités	Budget (en milliers de dollars)	ETP
Légiste et Conseiller parlementaire	1 073,6	7,0
Services juridiques	670,5	7,0
Conseiller législatif	<u>706,2</u>	<u>8,0</u>
Total	<u>2 450,3</u>	<u>22,0</u>

Répartition des ressources par secteur d'affaires

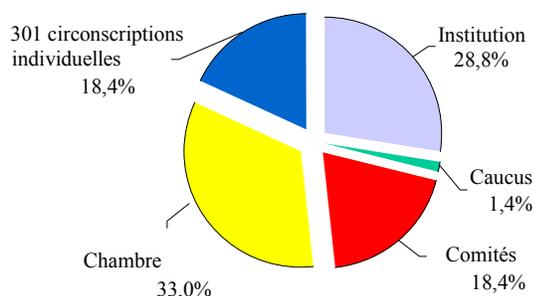
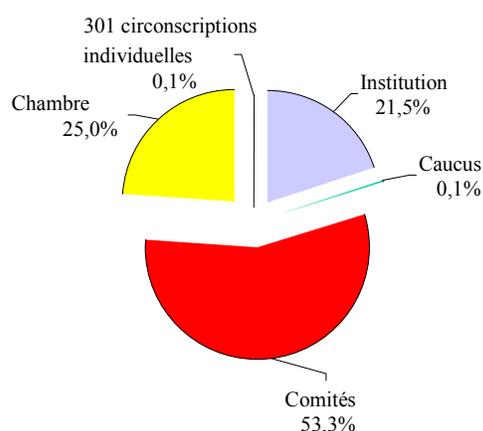


Tableau 6 : Budget et équivalents à temps plein (ETP) pour 2003-2004, par sous-activité — Services de la procédure

Sous-activités	Budget (en milliers de dollars)	ETP
Bureau du Greffier et Sous-greffier	1 355,2	11,0
Comités *	2 250,0	0,0
Services de la séance	4 620,7	61,0
Direction des comités Comités	5 083,5	69,0
Direction des affaires internationales et inter-parlementaires	2 712,4	33,0
Associations parlementaires **	<u>2 075,8</u>	<u>0,0</u>
Total	<u>18 097,6</u>	<u>174,0</u>

Répartition des ressources par secteur d'affaires



* Le Comité de liaison contrôle les fonds opérationnels. Incluent les comités permanents, mixtes, spéciaux et législatifs

** Le Conseil interparlementaire mixte contrôle les fonds opérationnels.

Tableau 7 : Budget et équivalents à temps plein (ETP) pour 2003-2004, par sous-activité — Services de la Cité parlementaire

Sous-activités	<u>Budget</u> (en milliers de dollars)	<u>ETP</u>
Sergent d'armes (y compris Planification architecturale à long terme, Tribune de la Presse, Contrôle de la circulation)	3 858,8	41,0
Services des immeubles	20 603,4	392,0
Services de sécurité	<u>16 944,5</u>	<u>264,0</u>
Total	<u>41 406,7</u>	<u>697,0</u>

Répartition des ressources par secteur d'affaires

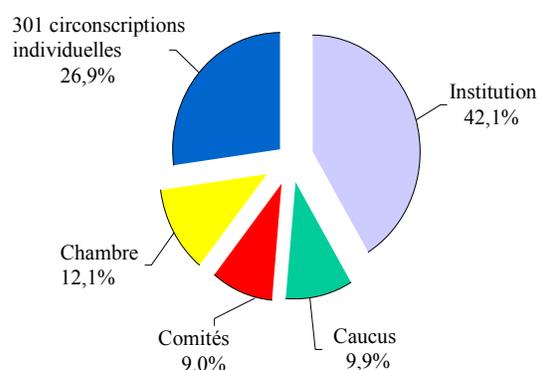


Tableau 8 : Budget et équivalents à temps plein (ETP) pour 2003-2004, par sous-activité — Services de l'information

Sous-activités	<u>Budget</u> (en milliers de dollars)	<u>ETP</u>
Services des opérations SI/TI	16 812,7	183,0
Services multimédias	5 609,2	71,0
Programme de renouvellement de la classification	255,0	2,0
Services des impressions (à l'exception des envois collectifs)	5 846,3	79,0
Publications parlementaires	<u>9 233,3</u>	<u>117,0</u>
Total	<u>37 756,5</u>	<u>452,0</u>

Répartition des ressources par secteur d'affaires

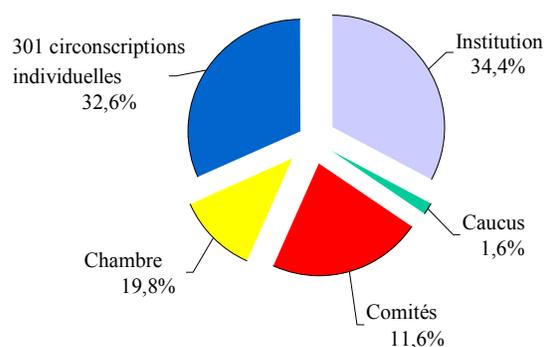


Tableau 9 : Budget et équivalents à temps plein (ETP) pour 2003-2004, par sous-activité — Services corporatifs

Sous-activités	Budget (en milliers de dollars)	ETP
Directeur général, Services corporatifs	430,3	4,0
Direction générale des finances et des ressources humaines (y compris les Services de restauration)	22 939,0	285,0
Planification, communications et revue	1 180,3	10,0
Autres frais de personnel	<u>1 344,9</u>	<u>0,0</u>
Total	<u>25 894,5</u>	<u>299,0</u>

Répartition des ressources par secteur d'affaires

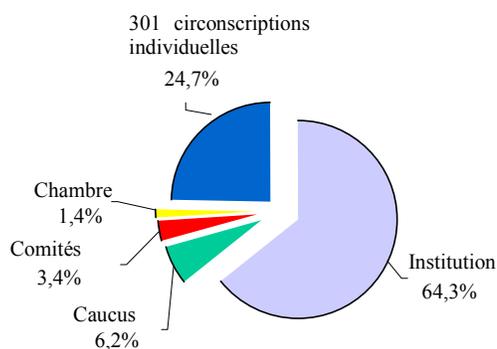


Tableau 10 : Grands projets d'immobilisations pour 2003-2004

(en milliers de dollars)

Mise à niveau du logiciel pour le Système intégré de gestion des ressources	2 895,0
Diffusion des délibérations parlementaires sur Internet	900,0
Meubles et équipement de bureau alloués aux députés (bureaux sur la colline)	510,6
Remplacement des systèmes de contrôle technique et de distribution dans les salles de comité	495,0
Total des grands projets d'immobilisations pour 2003-2004	<u>4 800,6</u>

Tableau 11 : Répartition des budgets de la Chambre des communes par secteur d'affaires — 2002-2003 à 2004-2005

Secteur d'affaires (en milliers de dollars)	Prévu 2002-2003 *	Planifié 2003-2004	Planifié 2004-2005
301 circ. individuelles	206 711,8	210 869,7	210 869,7
Chambre	14 399,4	18 331,2	18 331,2
Comités	22 719,1	18 776,9	18 776,9
Caucus	24 959,0	25 007,3	25 007,3
Institution	<u>51 198,0</u>	<u>51 802,3</u>	<u>51 802,3</u>
Total	<u>319 987,3</u>	<u>324 787,4</u>	<u>324 787,4</u>

* D'après les prévisions des gestionnaires de la Chambre des communes au 31 décembre 2002.

Annexe A : Résumé des activités et initiatives prévues pour 2003-2004

Le tableau suivant résume les principales initiatives planifiées par l'administration de la Chambre en 2003-2004. Les initiatives sont détaillées à la partie II du rapport.

	Secteurs d'affaires					
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution	
Activités et initiatives prévues en 2003-2004						Résultats attendus et avantages pour les députés
1. Améliorer les ressources en information auxquelles ont accès les députés						
Gérer l'information procédurale et parlementaire	X	X			X	Accès amélioré à l'information procédurale et parlementaire
Améliorer PRISME	X	X			X	Capacité accrue de récupération des délibérations parlementaires et autres données
Développer des outils pour anticiper les exigences de travail pour les Services juridiques et conseils législatifs	X	X			X	Préparation opportune et plus rigoureuse des projets de loi, amendements et questions juridiques
Actualisation du Manuel des allocations et services aux députés			X	X	X	Nouvel accès en ligne aux renseignements sur les allocations et services aux députés
Actualiser le Module de gestion financière du Système intégré de gestion des ressources	X	X		X	X	Meilleurs outils pour la gestion des ressources financières, humaines et matérielles des députés
Préparatifs électoraux	X	X	X	X	X	Services ayant trait aux élections, avant, durant et après les élections (générale ou partielle)
Programme intégré de gestion de l'information					X	Préservation de la mémoire de l'organisation
Ressources sur la procédure parlementaire	X	X			X	Améliorations des ressources sur la procédure parlementaire

	Secteurs d'affaires					
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution	
Activités et initiatives prévues en 2003-2004						Résultats attendus et avantages pour les députés
Activités internationales des députés (50 ^e conférence annuelle de l'Association des parlementaires du Commonwealth)	X	X			X	Connaissances accrues des activités internationales et outils Web pour gérer les activités et événements internationaux
Accès en ligne aux débats parlementaires	X	X			X	Accès amélioré aux débats parlementaires
Site Web de la collection patrimoniale parlementaire					X	Accès en ligne pour les députés et le public au site Web de la collection patrimoniale parlementaire
2. Poursuivre les rénovations						
Nouvel édifice pour la Cité parlementaire	X		X		X	Milieu de travail plus fonctionnel, sans perturbation du service durant les rénovations
Rénovations à la Bibliothèque du Parlement					X	Préservation du patrimoine architectural et accès à une plus grande collection en bibliothèque et à une technologie plus poussée de l'information bibliographique
Actualisation de l'infrastructure technologique de la Chambre		X			X	Amélioration de l'infrastructure technologique à la Chambre
Regroupement des services administratifs	X	X			X	Fonctionnement optimal des services administratifs
3. Assurer une sécurité suffisante						
Centre des opérations auxiliaire pour les Services de sécurité		X	X		X	Milieu de travail sécuritaire pour les députés, les employés et les visiteurs
Amélioration des outils servant à la planification stratégique et au processus décisionnel		X	X		X	Milieu de travail sécuritaire pour les députés, les employés et les visiteurs

	Secteurs d'affaires					
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution	
Activités et initiatives prévues en 2003-2004						Résultats attendus et avantages pour les députés
4. Investir dans les ressources humaines						
Initiatives basées sur les compétences	X	X			X	Effectif dévoué et hautement qualifié, capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés
Occasions d'apprentissages					X	Effectif dévoué et hautement qualifié, capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés
Stratégie en ressources humaines des Services corporatifs					X	Activités plus intégrées en ressources humaines et en apprentissage
Planifier la relève	X	X			X	Effectif dévoué et hautement qualifié, capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés
Poursuivre le renouvellement de la classification					X	Effectif dévoué et hautement qualifié, capable de répondre aux besoins actuels et futurs des députés
Plan pluriannuel de politiques (mise à jour de la politique sur l'équité en matière d'emploi, élaboration d'une politique sur la santé et la sécurité, mise en œuvre d'une politique de dotation modernisée, révision de la politique en matière de déplacement et des pratiques de rendement sur les états financiers.					X	Politiques qui répondent aux besoins de l'environnement unique de la Chambre

	Secteurs d'affaires					
	Comités	Chambre	Caucus	Circonscriptions	Institution	
Activités et initiatives prévues en 2003-2004						Résultats attendus et avantages pour les députés
5. Améliorer les communications						
Améliorer les communications avec les circonscriptions				X	X	Amélioration des communications entre la Colline et les bureaux de circonscription
Cadre de gestion du courrier électronique	X	X	X	X	X	Améliorations d'outils pour faciliter la gestion du courrier électronique
Stratégie de communications internes					X	Processus et outils intégrés facilitant les communications
6. Examiner le rendement et en rendre compte						
Renforcer les pratiques de gestion (Gestion des risques et plan d'examen pluriannuel)					X	Bonnes pratiques de gestion et gestion efficace des risques
Gestion environnementale					X	Réduction des risques environnementaux dans le milieu de travail

Annexe B : Secteurs administratifs de la Chambre des communes

Les cinq secteurs administratifs de la Chambre des communes s'acquittent de leurs responsabilités en répondant aux besoins des députés dans leur rôle de législateurs, de représentants des électeurs, à la Chambre, en comité et au sein du caucus. L'administration appuie également l'institution de la Chambre des communes en assurant la continuité entre les législatures, en préservant les traditions et décisions parlementaires, en assurant une infrastructure stable pour les députés dans le processus démocratique et en offrant aux Canadiens la possibilité de se renseigner sur le Parlement.

1. Services de la procédure

Les Services de la procédure fournissent une gamme complète de services procéduraux et législatifs au Président, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre, notamment en établissant l'ordre du jour officiel et les comptes rendus des délibérations de la Chambre et des comités (p. ex., les *Journaux de la Chambre des communes*) et en assurant la garde des documents et des dossiers de la Chambre. Ils fournissent également des services de secrétariat aux comités et organisent la participation du Parlement aux activités d'associations internationales et aux échanges officiels.

- La *Direction des comités* fournit le soutien nécessaire en matière de procédure et d'administration à tous les comités permanents, spéciaux, mixtes et législatifs, et est chargée de la bonne garde de tous les documents des comités. Elle administre également l'étape du rapport des projets de loi.
- Le *Service de la séance*, qui gère l'information au sein des Services de la procédure, se compose des éléments suivants :

La *Direction des Journaux*, qui est le secrétariat de la Chambre des communes, fournit le soutien relatif au déroulement des travaux de la Chambre et produit le *Feuilleton* et le *Feuilleton des Avis*, l'*Ordre projeté des travaux*, l'*État des travaux de la Chambre* et les *Journaux*. Elle offre des services de soutien et une expertise sur les initiatives parlementaires et donne des conseils sur des questions de procédure liées aux initiatives parlementaires, aux pétitions et aux débats d'ajournement. Elle s'occupe également du Programme des pages, qui embauche des étudiants de première année d'université recrutés partout au Canada pour servir les députés à la Chambre et exécuter d'autres tâches de bureau.

Le *Service de la recherche pour le Bureau*, le centre de recherche, d'analyse et de formation en matière de procédure parlementaire, renseigne et conseille le Président, les députés, les greffiers au Bureau et d'autres législatures. Il administre également une base de renvois en matière de procédure et le processus de mise à jour du manuel *La procédure et les usages de la Chambre des communes*.

- La *Direction des affaires internationales et interparlementaires* englobe les *Échanges parlementaires et le protocole*, dont le mandat est de coordonner les relations avec d'autres Parlements, de prendre des dispositions pour les visites de chefs d'État et chefs de gouvernement au Parlement du Canada, d'organiser les visites à l'étranger des délégations dirigées par le Président, de s'occuper de l'accueil des délégations étrangères au Canada et d'administrer le programme de coopération parlementaire. La Direction comprend également les *Associations parlementaires* chargées de gérer les associations parlementaires accréditées et les groupes d'amitié, de coordonner les conférences interparlementaires et de servir de secrétariat au Conseil consultatif mixte interparlementaire.

2. Services de la Cité parlementaire

Les Services de la Cité parlementaire servent les députés, la population canadienne et les visiteurs à la Chambre des communes en protégeant la vie des personnes et les biens, en maintenant la paix et le bon ordre, en fournissant des locaux fonctionnels et des services connexes, et en protégeant le patrimoine et les traditions du Parlement.

- La *Direction de la gestion des édifices* fournit des locaux fonctionnels et des services de soutien liés aux édifices, préserve les biens patrimoniaux du Parlement, assure des services de livraison et maintient des partenariats internes et externes.
- Le *Service des cérémonies officielles* perpétue les traditions parlementaires britanniques associées au Bureau du sergent d'armes, dirige les défilés à l'occasion de l'inauguration de la législature et des sanctions royales, assure la bonne garde de la masse ainsi que la sécurité et le décorum à la Chambre et maintient les livres du Souvenir.
- Le *Bureau de la planification architecturale à long terme* agit comme client informé, donne des conseils professionnels à la Chambre des communes et assure la liaison avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada concernant les projets de rénovation et de construction à long terme au sein de la Cité parlementaire, et appuie la mise en œuvre de la stratégie de sécurité et de technologie de l'information à l'échelle de la Cité parlementaire.
- Le *Service de la Tribune de la presse* fournit l'infrastructure technique et administrative pour la Tribune de la presse canadienne.
- Les *Services de sécurité* assurent la protection des personnes et des biens, et maintiennent la paix et le bon ordre au sein de la Cité parlementaire en fournissant des services de première qualité.
- Les *Opérations de stationnement* s'occupent de la gestion du stationnement dans la Cité parlementaire.

3. Bureau du légiste et conseiller parlementaire

Le Bureau du légiste et conseiller parlementaire offre des services juridiques et des conseils législatifs complets au Président, au Bureau de régie interne, aux députés et aux gestionnaires de la Chambre.

- Les *conseillers juridiques* offrent des conseils et services juridiques relatifs au droit constitutionnel et parlementaire, aux droits et immunités juridiques des députés, aux pouvoirs juridiques de la Chambre et de ses comités, au droit du travail, aux conflits d'intérêts, aux obligations contractuelles et à l'application des lois fédérales aux travaux de la Chambre. Ils participent en outre de plus en plus à la conception et à la revue des politiques de la Chambre et rehaussent sans cesse leur degré d'expertise et de spécialisation.
- Les *conseillers législatifs* aident les députés à préparer les projets de loi d'initiative parlementaire, les amendements aux projets de loi du gouvernement et des dossiers législatifs connexes.

4. Direction des services de l'information

La Direction des services de l'information aide ses clients à mieux remplir leurs fonctions en leur fournissant avis, soutien et orientations stratégiques, en mettant à leur disposition des technologies, des outils et des solutions intégrés et en leur dispensant des services économiques et adaptés. Elle respecte et appuie les stratégies opérationnelles et les objectifs des députés, des agents supérieurs, de l'administration et des autres partenaires.

La Direction se compose des unités suivantes :

- Le *Service des impressions* s'occupe d'imprimerie, de reliure, de photocopie, d'impression électronique, et de copie photomécanique et numérique. Des services de consultation sont aussi offerts aux députés à la prestation de produits et services d'impression. Parmi les produits, mentionnons les bulletins parlementaires, les envois collectifs, la papeterie personnalisée et les services d'impression sur demande, ainsi que d'autre matériel d'information concernant les activités parlementaires. Il y a environ 130 millions d'impressions par an.
- La *Direction des publications parlementaires* produit de l'information parlementaire dans les deux langues officielles et en assure l'accès aux députés et au grand public par une variété de médias. Pour ce faire, elle exécute la saisie, la transcription, la révision et la publication des *Débats de la Chambre des communes*, des témoignages et délibérations des comités de la Chambre et comités mixtes, des rapports de comité, des projets de loi émanant du gouvernement et des députés, et des indexes analytiques.

- Le *Programme de la technologie de l'information* de la Cité parlementaire coordonne toutes les fonctions de la technologie de l'information au sein du Bureau de la planification architecturale à long terme pour les projets de rénovation et de construction de la Cité parlementaire, et met en œuvre des stratégies, des designs et des orientations élaborés par la Chambre des communes en collaboration avec les parties prenantes (le Sénat et la Bibliothèque du Parlement).
- Les *Services multimédias* s'occupent des sites Web parlementaires et du réseau de télévision et de radio parlementaire, qui comprend des services par câble et par satellite et une variété de canaux d'information et d'événements parlementaires. Ils télévisent les débats de la Chambre des communes et des séances de comités, et organisent tous les services techniques pour les événements à la Chambre et au sein des comités. Ils procurent des services semblables au Sénat contre remboursement des frais. Les Services multimédias fixent des normes et offrent un soutien technique aux députés dans leurs bureaux de la Colline.
- Le *Service des opérations de technologie de l'information* est chargé de planifier, de concevoir, de gérer et d'appuyer tous les réseaux de la Cité parlementaire (large bande, fibre optique et Ethernet), d'effectuer la gestion, la maintenance et le soutien de tous les serveurs de l'organisation et des clients, des services réseau et des dispositifs de communication, d'imprimer une direction relative à la planification, à la gestion et à l'appui des nouvelles technologies d'information mises à la disposition des usagers des réseaux et du personnel des bureaux de circonscription, ainsi que d'appliquer les technologies nouvelles et normalisées, conçues pour satisfaire les besoins opérationnels des clients, en offrant des services d'analyse, de consultation, de soutien et de formation.
- Le *Service d'intégration des systèmes et de développement d'applications* est chargé d'établir les orientations stratégiques relatives à l'élaboration et à la maintenance de tous les systèmes d'information automatisée classifiés, ainsi qu'à la prestation des systèmes de technologie de l'information, des produits et des services à la clientèle. Le travail comprend l'assistance aux clients dans la gestion de leur portefeuille de technologie de l'information par la préparation d'un plan technologique opérationnel, le soutien de la gestion de projets, l'architecture et la conception de bases de données intégrées et l'élaboration de solutions spécialisées et intégrées en technologie de l'information, susceptibles de satisfaire les besoins opérationnels changeants de la clientèle.
- Le *Service des finances, de l'administration et de la planification* s'occupe des services administratifs et de la gestion des ressources financières et humaines au sein de la Direction des services de l'information, ce qui comprend l'optimisation des ressources, la planification financière et la budgétisation, les achats, l'adjudication, la gestion de projets spéciaux, la gestion des congés et la coordination des exigences logistiques ainsi que tous les services de communication à la gestion.

- Le *Programme de renouvellement de la classification* a pour mandat de surveiller la planification, l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation et de classification des emplois qui répondra aux besoins futurs de l'administration de la Chambre ainsi que de ses employés et gestionnaires. Le projet, en marche depuis deux ans, atteindra l'étape de la mise en œuvre en 2003-2004, et la responsabilité en reviendra alors aux Ressources humaines des Services corporatifs.

5. Services corporatifs

Le mandat des Services corporatifs consiste à appuyer le travail des députés, du Président, du Bureau de régie interne ainsi que des gestionnaires et des employés dans toute l'administration de la Chambre. Voici les fonctions de chacune des directions :

- La *Direction des politiques et de la planification financière* aide les députés et le personnel de l'administration à établir des plans stratégiques et opérationnels en matière de ressources financières, pour assurer le contrôle budgétaire et la reddition de comptes concernant l'utilisation des ressources de la Chambre. Elle appuie les travaux de recherche et de conception de l'administration concernant les politiques sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, les finances et la gestion du matériel. Elle s'occupe également de donner des conseils stratégiques au Bureau de régie interne et aux cadres supérieurs relativement aux dossiers financiers de l'administration ainsi qu'aux allocations, services et indemnités des députés, des agents supérieurs, des comités et des associations parlementaires.
- La *Direction des opérations de gestion financière* est constituée de deux sections. La *Section de la gestion financière* assure des services financiers et est chargée de l'application uniforme des normes et pratiques en matière de comptabilité et de gestion financière. Elle garantit également l'intégrité et l'opportunité de l'information, des analyses et des conseils financiers, et élabore des processus et des systèmes permettant à la clientèle de faire rapport en matière de responsabilité financière. La *Section de la gestion du matériel* fournit des services fonctionnels et consultatifs concernant les achats, la gestion des biens, la gestion des stocks, l'entreposage et la disposition du matériel.
- La *Direction des ressources humaines* fournit des services de consultation dans les domaines du design organisationnel, de la classification, de l'indemnisation, de la dotation, de la rémunération et des avantages sociaux. Les autres portefeuilles comprennent l'apprentissage, la formation linguistique, la prévention du harcèlement, la gestion des griefs, la négociation collective et les relations syndicales-patronales. En outre, la Direction organise et coordonne des activités communautaires telles que la campagne de charité en milieu de travail et des événements spéciaux.
- Les *Services de la santé, de la sécurité et de l'environnement* s'occupent d'administrer, de promouvoir, de coordonner et de fournir des programmes et des services dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement auprès des parlementaires, des employés de la Chambre et des bureaux de circonscription. Mentionnons par exemple le contrôle de l'amiante, le Système de gestion de l'environnement, l'ergonomie et le Programme d'aide aux employés.

- La *Direction de planification, communications et revue* travaille en partenariat avec les cinq secteurs administratifs pour développer et livrer des produits et services de façon opportune et intégrée en matière de planification, de communication et d'examen, de sorte que l'administration livre des services aux députés avec toute l'efficiency et l'efficacité possible.
- Les *Services de restauration* fournissent divers services de réception aux parlementaires et à leur personnel, aux employés de l'administration et aux visiteurs, par l'entremise du Restaurant parlementaire et des cafétérias dans différents édifices. Il y a également un service complet de traiteur pour diverses réunions allant du simple café aux banquets.
- La *Gestion de l'information sur les ressources* administre, élabore et appuie, de concert avec la Direction des services de l'information et des partenaires fonctionnels, l'application des données relatives à la gestion des finances, des ressources humaines et du matériel, dans le Système intégré de gestion des ressources (SIGR). Elle voit également à l'amélioration continue du SIGR pour qu'il réponde aux besoins des partenaires.